



## Etablissement Public, OSEO exerce trois métiers :

- l'aide à l'innovation,
- la garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres,
- le financement en partenariat

## Réussir sa création

Que votre projet de création concerne un marché de proximité ou international, une activité traditionnelle ou innovante, OSEO vous accompagne.

Aux côtés des Régions, des partenaires financiers et des réseaux d'accompagnement, nous intervenons, pour partager les risques du démarrage, sous forme de prêts et de garanties sur les concours bancaires et les interventions en fonds propres des organismes de capital-risque.

Parmi les solutions les plus connues : **le prêt à la création d'entreprise (PCE)**.

Notre soutien passe également par l'aide à l'innovation (subvention et avance remboursable) pour la création associée à des programmes de Recherche-Développement.





## Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)

### **Bénéficiaires**

Personnes physiques ou morales en phase de création (N° SIREN attribué) ou PME créées depuis moins de 3 ans, quel que soit leur secteur d'activité (\*) et n'ayant pas encore bénéficié d'un financement (égal ou supérieur à 2 ans).

Les entrepreneurs ne peuvent être déjà installés dans une autre affaire ou contrôler une autre société.

### **Finalité**

Financer les besoins immatériels de l'entreprise en création.

### **Dépenses financées**

La trésorerie de départ, les investissements immatériels tels que les frais commerciaux, publicité et les aléas de démarrage à l'intérieur d'un programme de 45 000 €TTC.

